



Obligations dun syndic bénévole

Par max

Bonjour

je suis syndic bénévole d'un immeuble de 7 appartements, donc élu par les copropriétaires' et je reçois une demande de "collaboration" dans le cadre d'une exécution d'une décision de justice par un huissier , à l'encontre d'un des copropriétaire.

En clair on me demande gentiment d'informer cet huissier de la nouvelle adresse de mon copropriétaire.
je précise qu'on n'indique aucun texte officiel ou article de loi.

Pouvez vous m'indiquer si il existe une législation en ce domaine, et si quelque chose peut m'obliger à donner suite à ce genre de demande de "collaboration" (le mot est utilisé dans le courrier de l'huissier.

Merci d'avance